

DIAG BIODIVERSITE

INTEGREZ VOS ENJEUX LIES A LA BIODIVERSITE DANS VOTRE STRATEGIE



Vous souhaitez intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans votre stratégie ?

Le Diag Biodiversité, opéré par un expert spécialisé en accompagnements sur des démarches biodiversité des entreprises, agréé par Bpifrance avec l'appui de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), vous permet de :

- Intégrer la biodiversité comme risque et opportunité dans votre stratégie
- Diagnostiquer votre niveau de dépendance aux biens et services produits par la nature et vos impacts directs et indirects sur la biodiversité
- Construire un plan d'action de manière à répondre aux enjeux prioritaires et permettant de réduire vos impacts et de mieux préserver et/ou restaurer la biodiversité

• LA DÉMARCHÉ

10 jours homme d'intervention sur 3 à 6 mois pour :

- Sensibiliser vos équipes à la biodiversité (rôle des biens et services produits par la nature, liens avec l'économie, facteurs d'érosion de la biodiversité) ;
- Identifier les principaux impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la biodiversité de votre activité ;
- Identifier, formaliser et prioriser vos leviers d'action (achats, gestion de site, conception) pour préserver la biodiversité, réduire vos risques et permettre la mise en œuvre opérationnelle d'une démarche biodiversité.

En tant que dirigeant(e), vous soutenez activement la démarche et participez au lancement, à la construction du plan d'action et à la restitution (environ 1 jour et demi de présence requise)

À l'issue de la mission vous obtenez les livrables suivants :

- Rapport de restitution complet de l'étude ;
- Plan d'action opérationnel pour participer à la préservation de la biodiversité en fonction des enjeux spécifiques de votre activité ;

• TARIFS

Ce dispositif est opéré par Bpifrance avec l'appui de l'OFB. Le reste à charge pour l'entreprise est de :

- **6 000€ HT *** après une subvention OFB de 40%.

**sous réserve d'éligibilité*

• POUR QUI ?

PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME et aux conditions suivantes :

- Ayant minimum 1 an d'existence ;
- Employant entre 1 et 250 collaborateurs ;
- Un Diag Biodiversité est opéré sur l'ensemble de la chaîne de valeur/activité.

NB : L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi qu'à la santé financière de l'entreprise : les « entreprises en difficulté » au sens de la définition européenne sont exclues

• TÉMOIGNAGE

“ Le Diag Biodiversité a été particulièrement intéressant grâce à l'intervention d'un professionnel sur le sujet. Son regard extérieur a permis de développer un plan d'action davantage orienté vers le métier et l'activité de l'entreprise plutôt que sur les aspects liés au terrain sur lequel est implanté notre usine. Ce diag devient un vrai outil de transformation de notre activité ”

Nicolas Chevalier, dirigeant de So Bag

• CETTE MISSION VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre région

Contactez-nous à l'adresse diagbiodiversite@bpifrance.fr

Souscrivez au Diag en flashant ce QR code :

